

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit selon la formule accueil de base et orthopédagogique - Agrément.

Par arrêté ministériel du 6 juillet 2022, un agrément conditionné est accordé à l'organisme gestionnaire « Anne asbl », ayant son siège à 22, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité définie par le règlement grand-ducal modifié du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse, sous la dénomination « accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit selon la formule accueil de base et orthopédagogique », appelée « SAEF - Groupe MINA », à l'adresse : 7, rue de Binsfeld, L-9912 Troisvierges.

L'agrément conditionné a pris cours le 1^{er} juillet 2022 et arrivera à échéance le 30 juin 2023.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 27 mai 2022.

L'agrément non-conditionné reste enregistré sous le numéro **EF/JN/BO/85**.

